

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-140

ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR L'ÉTUDE DE DÉFINITION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA DÉSTABILISATION DES TORRENTS DU VERSANT UBAC DES ARCS SUR LA COMMUNE DE BOURG-SAINT-MAURICE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER 2022

Depuis la création des stations des Arcs (Arc 1600 et Arc 1800), l'activité torrentielle s'est accélérée à tel point que les lits des torrents se sont déstabilisés et sont devenus très fragiles, comme en témoigne l'historique des crues.

Les aménagements sur les hauts des bassins versants (aménagement du domaine skiable et des stations) sont donc très certainement à l'origine de l'accélération de ces désordres. Sur le domaine skiable, la création des pistes de ski a impliqué un remodelage des terrains, un compactage des sols et des déboisements. Au droit des zones urbanisées, l'imperméabilisation des sols, et les réseaux d'eau pluviales modifient également les hydrogrammes de crues (volume, durée, vitesse). Ainsi les débits de crue ont doublé sur la plupart des torrents.

Les lits des torrents ne sont ainsi plus en mesure d'accepter de tel apports liquides. Ils se déstructurent, s'érodent et emportent sur leur passage d'importantes quantités de matériaux solides. Ces torrents sont en capacité de former des laves torrentielles (phénomènes brutaux/fortes énergies des torrents/écoulements violents). La déstabilisation des lits sont des phénomènes souvent imprévisibles. Un seul évènement peut engendrer des désordres érosifs sans précédent et ce qui rend la prévision très aléatoire.

Les aménagements étudiés témoignent de l'ampleur du chantier technique et financier. Les aménagements présents sur le versant des Arcs pour lutter contre la déstabilisation des lits des cours d'eau ne sont pas suffisants et efficaces dans la lutte contre la déstabilisation. Ils sont géographiquement éclatés sur le versant et doivent être complétés.

Face à ce constat et à l'heure de la compétence GEMAPI, il est proposé de poursuivre les réflexions en vue d'arrêter une stratégie de gestion des inondations et de lutte contre la déstabilisation des torrents du versant ubac des Arcs. La situation actuelle touche directement et indirectement plusieurs acteurs du territoire. Au-delà des objectifs précédents, il sera recherché autant que possible un programme de gestion intégrée, multithématique, qui intègre les préoccupations environnementales et les perspectives d'évolution locales (changement climatique et aménagement du territoire).

Un comité de pilotage a été créé, regroupant l'ensemble des acteurs concernés afin de construire et suivre cette démarche.

Suite à différents groupes de travail, il a été proposé que la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise soit désigné coordonnateur de cette étude.

Le coût de l'étude est estimé, pour l'année 2022, à 88 767.50 euros TTC. La Communauté de Communes de Haute-tarentaise souhaite solliciter des aides financières pour mener à bien ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

CCHT	LEADER	CONSEIL DEPARTEMENTAL	TOTAL € TTC
20 %	60%	20 %	100 %
17 753.50 €	53 260.50 €	17 753.50 €	88 767.50 €

Vu le positionnement du comité de pilotage pour le portage de l'étude par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

Vu l'avis favorable de la Commission Eau-Assainissement-Déchets-Tri-GEMAPI réunie le 11 août 2021 ;

Vu la délibération n° 2021-111 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude de définition d'un programme d'actions pour lutter contre la déstabilisation des torrents du versant ubac des arcs sur la commune de Bourg Saint Maurice ;
- **DEMANDE** dans le cadre du programme LEADER une subvention du montant total de 53 260.50 euros pour la réalisation de cette étude, comme indiqué dans le plan de financement ;
- **DEMANDE** auprès du Conseil Départemental une subvention du montant total de 17 753.50 euros pour la réalisation de cette étude, comme indiqué dans le plan de financement ;
- **SOLLICITE** les financements de l'Union Européenne dans le cadre du programme « LEADER Tarentaise » selon les montants et taux fixés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les financements du Conseil Départemental selon les montants et taux fixés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

